



La Confédération Générale du Travail

*Pour un service public de l'Équipement et de  
l'Environnement au service du public*

# *Le Courrier*

## du Militant de l'Équipement et de l'Environnement

Site fédéral : [www.equipement.cgt.fr](http://www.equipement.cgt.fr)

N° 1259 du 16 Janvier 2007

### Sommaire

|  | PAGES  |
|--|--------|
| ■ Agenda   | 2      |
| ■ Infos brèves   | 2      |
| ■ Edito : James VARENNES   | 3      |
| ■ Aux militantes et militants CGT de l'Équipement et de l'Environnement                                | 4      |
| ■ PREPARATION 15 <sup>ème</sup> CONGRES U.G.I.C.T.-C.G.T.  | 5      |
| ■ Communiqué de presse C.G.T. – F.O. – F.S.U. – C.G.C. – U.N.S.A.<br>+ note U.G.F.F. aux organisations | 6<br>7 |
| ■ Points sur les décisions de la C.E. Fédérale   | 8 - 14 |

Pour la relaxe  
de nos Camarades de la Rochelle :

délibéré le 19 janvier



## AGENDA

Pour la relaxe de nos camarades de la  
Rochelle : délibéré le 19 janvier

pour infos : consulter le site de la Fédération  
[www.equipement.cgt.fr](http://www.equipement.cgt.fr)

17 janvier 2007 :

Bureau Fédéral

17 – 18 janvier 2007 :

Journées d'études U.G.F.F. sur le thème :  
« quelles missions, quelle organisation  
de l'Etat en territoire ? »

22 au 26 janvier 2007 :

Campagne C.G.T. de syndicalisation

24 janvier 2007 :

Secrétariat Fédéral

30 janvier 2007 :

Bureau de l'U.I.T.

30 – 31 janvier 2007 :

C.C.N.

1<sup>er</sup> février 2006

C.T.P.M.



## INFOS BREVES



Intervention du 5 janvier 2007

La sécurisation des parcours professionnels Audition de  
la Cgt au Conseil d'Orientalion pour l'Emploi.



Déclaration du 10 janvier 2007

La Cgt ne donne pas son aval aux conclusions du  
rapport du COR

Si l'horizon à très long terme est fonction de beaucoup  
de variables, celui à 2020 qui doit faire l'objet du  
rendez-vous de 2008, dépend avant tout de la situation  
de l'emploi et des recettes des régimes de retraite. C'est  
sur ces questions que devraient essentiellement porter  
les réflexions et les propositions pour assurer la  
pérennité de notre système de retraite. Ce sont ces  
priorités que la Cgt aurait souhaité voir réaffirmées  
dans le rapport du COR.

Suite des déclarations sur le site : [www.cgt.fr](http://www.cgt.fr)

### MINISTERE DE LA FONCTION PUBLIQUE

**Décret n° 2006-1827 du 23 décembre 2006** relatif aux règles  
du classement d'échelon consécutif à la nomination dans  
certains corps de catégorie A de la fonction publique de  
l'Etat.

### MINISTERE DES TRANSPORTS, DE L'EQUIPEMENT, DU TOURISME ET DE LA MER

**Décret n° 2006-1813 du 23 décembre 2006** modifiant le dé-  
cret n° 51-655 du 28 mai 1951 fixant les indemnités pour  
risques professionnels attribuées aux personnels techniques  
de la météorologie nationale effectuant des vols de recon-  
naissance météorologique.

**Décret n° 2006-1814 du 23 décembre 2006** modifiant le dé-  
cret du 5 août 1970 fixant le régime particulier des primes  
allouées à certains personnels techniques de la navigation  
aérienne.

**Décret n° 2006-1815 du 23 décembre 2006** modifiant le dé-  
cret n° 98-873 du 23 septembre 1998 portant attribution d'un  
supplément d'indemnité spéciale de qualification à certains  
personnels techniques de l'aviation civile.

**Arrêté du 18 décembre 2006** modifiant l'arrêté du 16 avril  
2002 relatif aux modalités d'application du décret n° 2002-  
533 du 16 avril 2002 relatif à l'attribution d'une prime de  
métier aux ouvriers des parcs et ateliers du ministère de  
l'équipement, des transports et du logement.

**Arrêté du 23 décembre 2006** fixant les modalités  
d'application du décret du 5 août 1970 relatif aux régime  
particulier des primes accordées à certains personnels tech-  
niques de la navigation érienne.

**Arrêté du 23 décembre 2006** modifiant l'arrêté du 23 sep-  
tembre 1998 fixant les modalités d'application du décret n°  
98-873 du 23 septembre 1998 portant attribution d'un sup-  
plément d'indemnité spéciale de qualification à certains  
personnels techniques de l'aviation civile.

**Arrêté du 23 décembre 2006** modifiant l'arrêté du 3 mai 2002  
fixant les modalités d'attribution de l'indemnité spéciale de  
qualification prévue par le décret du 5 août 1970 fixant le  
régime particulier des primes allouées à certains personnels  
techniques de la navigation aérienne.

**Arrêté du 27 décembre 2006** autorisant au titre de l'année  
2007 l'ouverture d'un concours externe de techniciens supé-  
rieurs des études et de l'exploitation de l'aviation civile  
(femmes et hommes).

**Arrêté du 27 décembre 2006** autorisant au titre de l'année  
2007 l'ouverture d'un concours interne de techniciens supé-  
rieurs des études et de l'exploitation de l'aviation civile  
(femmes et hommes).

Arrêté du 29 décembre 2006 modifiant l'arrêté du 15 novem-  
bre 2006 autorisant au titre de l'année 2007 l'ouverture de  
concours (externe et interne) pour le recrutement  
d'architectes et urbanistes de l'Etat élèves et d'un examen  
professionnel pour le recrutement d'architectes et urbanistes  
de l'Etat.

### MINISTERE DE L'INTERIEUR ET DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

**Décret n° 2007-22 du 5 janvier 2007** portant dérogations aux  
garanties minimales de durée du travail et de repos applica-  
bles à certaines catégories de personnels exerçant des com-  
pétences transférées aux collectivités territoriales en appli-  
cation des articles 18, 19, 30 et 104 de la loi n° 2004-809 du  
13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales.

**Décret n° 2007-23 du 5 janvier 2007** modifiant le décret n°  
2001-654 du 19 juillet 2001 fixant les conditions et les moda-  
lités de règlement des frais occasionnés par les déplacements  
des personnels des collectivités locales et établissements  
publics mentionnés à l'article 2 de la loi n° 84-53 du 26 jan-  
vier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives  
à la fonction publique territoriale et abrogeant le décret n°  
91-573 du 19 juin 1991.

#### **Collectivités territoriales**

Arrêté du 5 janvier 2007 fixant le montant maximum de  
l'indemnité forfaitaire prévue à l'article 14 du décret n°  
2001-654 du 19 juillet 2001 fixant les conditions et les moda-  
lités de règlement des frais occasionnés par les déplacements  
des personnels des collectivités et établissements publics  
mentionnés à l'article 2 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984  
modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonc-  
tion publique territoriale et abrogeant le décret n° 91-573 du  
19 juin 1991



Signer la carte-pétition sur les salaires  
accessible sur le site de l'Ugff :

[www.ugff.cgt.fr](http://www.ugff.cgt.fr)



# EDITO

## Ensemble construisons l'outil démocratique dont nous avons besoin

La circulaire est un des outils de communication de la Fédération, l'objectif étant de favoriser l'interactivité entre les différents acteurs C.G.T. (S.N., section, militants, adhérents...) sur le terrain. Et permettre de construire ensemble des initiatives revendicatives afin d'obtenir des réponses aux besoins sociaux qui peuvent être satisfait au niveau du ministère.

Pour réussir, nous devons imposer que le maillon syndical dans la chaîne de la démocratie soit mieux reconnu. Une démocratie moderne doit d'appuyer sur une articulation nouvelle entre démocratie participative, démocratie sociale et démocratie représentative. Elle est incompatible avec des attitudes autoritaires, la mise en cause des droits et libertés des salariés, des syndiqués, des militants.

La hargne dont sont victimes nos quatre camarades de La Rochelle et bien d'autres est inacceptable. Oui notre pays a besoin de réformes profondes, qui répondent aux revendications et aspirations des salariés et qui soient le résultat de négociations sérieuses et transparentes.

Pour cela il est urgent de revoir les règles de la démocratie sociale dans notre pays et dans le ministère de

l'équipement. Celle-ci doit garantir aux salariés, aux agents des fonctions publiques et territoriales, aux citoyens de participer aux choix qui les concernent, comme à l'élaboration des valeurs de la société. Aujourd'hui ce droit est amputé. La pauvreté, l'exclusion et la précarité favorisent la montée de communautarisme sociaux, culturels et religieux. Ces replis justifient toutes les mises en concurrence, toutes les divisions.

Cette panne démocratique ne sera surmontée qu'à condition de développer une véritable démocratie sociale.

Dans chaque département, élaborons ensemble O.P.A., P.T.T.E., P.T.A.S., U.S.S.E.R.E. et interpro, les revendications, exigeons l'ouverture de négociations et décidons des formes d'actions susceptibles de rassembler.

Après le grand rassemblement de Poitiers, ne laissons pas retomber la pression, et construisons les luttes de demain.

J'ai la conviction qu'avec responsabilité et confiance nous saurons y parvenir.

Bon courage à tous.

James vareennes

## Aux militantes et militants Cgt de l'Équipement et de l'Environnement

Les personnels de nos sections attendent beaucoup des organisations syndicales et particulièrement de la Cgt.

Leur confiance vis-à-vis de la Cgt est grandissante ; les dernières élections professionnelles, les luttes qui débouchent sur des succès en exemple le C.P.E., mais aussi la bataille dans les réorganisations afin que les droits des personnels soient respectés. C'est aussi les luttes pour dégager des perspectives tant sur le service public que sur les statuts des personnels.

La confiance à la Cgt, c'est aussi sa capacité à mobiliser largement, son souci de l'unité, son souci d'efficacité, son souci de ne laisser personne au bord du chemin...

Notre ambition de syndicalisme de conquête nécessite de construire des rapports de force qui permettent non seulement d'empêcher les mauvais coups du gouvernement, des employeurs et des directions, mais aussi de gagner de nouvelles avancées sociales tant sur le service public, les missions publiques que sur les effectifs, les conditions de travail, les salaires, le statut des personnels...

L'importance des succès revendicatifs est liée le plus souvent au poids de la Cgt, en adhérents, à sa capacité à rencontrer le plus grand nombre de salariés, à mener les débats, à la prise en compte ensemble des revendications et à la conduite des actions revendicatives.

Le nombre d'adhérents est primordial dans la démarche de la Cgt : être plus nombreux pour être plus fort, pour gagner sur les revendications.

En proposant de relancer un véritable plan pour la syndicalisation la fédération appelle les militants à regarder la réalité en face : avec les bouleversements professionnels, les réorganisations, les transferts, les incertitudes sur l'avenir, sommes-nous assez nombreux et organisés pour être efficace ?

Pouvons-nous laisser des secteurs entiers, des zones de territoires, des parties de services sans implantation forte de la Cgt ? mais aussi des centaines d'entreprises, des milliers de lieux de travail sans la Cgt ?

Au 48<sup>ème</sup> congrès, nous avons enregistré légèrement plus d'adhérents, la progression reste constante. Cela montre les possibilités dès

lors que nous prenons, ensemble, cette question à bras le corps.

La préparation de la semaine du 22 au 26 janvier doit être le moment pour mettre en commun notre énergie afin de proposer à des milliers de salariés de rencontrer la Cgt. Toutes nos organisations de l'Équipement et de l'Environnement, sections, syndicats, U.F., en lien avec les Unions Locales et les Unions Départementales doivent s'organiser pour aller à la rencontre des personnels et des salariés.

Chaque militant, chaque syndiqué doit participer à cette campagne de syndicalisation. C'est à nous militants, de tout mettre en œuvre et d'utiliser tous les moyens à notre disposition pour réussir des adhésions massives à la Cgt.

Nous avons des moyens à disposition :

- la remise des FNI dès les premiers jours de janvier permet souvent de fidéliser les adhérents de l'année précédente, et d'en gagner d'autres,
- faire venir les retraités lors de cette remise de FNI permet la continuité syndicale,
- commencer l'année 2007 avec tous les syndiqués de 2006, c'est faire un bon départ,
- d'utiliser les heures mensuelles d'informations syndicales, d'organiser des assemblées de syndiqués, de personnels,
- de rencontrer les agents sur leur lieu de travail, dans leur bureau, sur les chantiers, dans les ateliers,...

Être plus nombreux, être plus fort pour faire aboutir les revendications.

Dans les D.R.E., les C.I.F.P. et quelques autres services du ministère des élections le 30 janvier 2007 pour la représentation des personnels au C.T.P. des services.

Gagner ces élections pour la Cgt est un enjeu majeur.

Des perspectives d'actions se profilent dans la semaine du 5 au 9 février autour des salaires, conditions de travail, service public.

Militant(e)s et syndiqué(e)s, mettons tout en œuvre pour renforcer la Cgt et gagner sur les revendications.



## Préparation du 15<sup>ème</sup> congrès de l'UGICT-CGT

**27 au 30 mars 2007**

### **6 FORUMS POUR DEBATTRE ....**

Le 48<sup>ème</sup> congrès confédéral a décidé d'un engagement de toute la CGT pour la préparation du 15<sup>ème</sup> congrès de l'UGICT. Cela se traduit par l'organisation de 6 forums UGICT / CGT qui seront un temps fort de débats sur des questions revendicatives qui concernent de façon spécifique les catégories « Ingénieurs, cadres, techniciens et agents de maîtrise ».

2 forums ont déjà eu lieu sur les thèmes de « l'emploi qualifié : présent et avenir, services publics et industrie », à Toulouse et sur « déploiement CGT, place des ICT ? » à Paris, auquel participait l'Equipement.

Les prochains forums seront :

18 janvier – LILLE

**« Quelle activité revendicative sur le lieu de travail ? Quel syndicalisme de proximité ? »**

08 février – AIX – MARSEILLE

**« Les jeunes ICT, le syndicalisme et la CGT ? »**

06 mars – LYON

**« Evolution de l'entreprise et du management ;  
Enjeu pour les ICT et le rassemblement du salariat ? »**

date à définir – RENNES – NANTES

**« Pouvoir d'achat, qualification, précarité (sécurité sociale professionnelle) »**

Ces forums s'adressent aux syndiqués ICT, affiliés ou non à l'UGICT, aux responsables d'UD, d'UL, de FD, aux secrétaires des syndicats et de sections....

Des invitations sont disponibles auprès des Commissions départementales UGICT des UD du Nord (03.20.62.11.62), du Rhône (04.72.75.53.53) et des Bouches du Rhône (04.91.64.70.88), (ou contact UGICT 01.48.18.81.25 – [ugict@cgt.fr](mailto:ugict@cgt.fr)).

# **CGT – FO – FSU – CGC - UNSA**

## **Communiqué de presse**

Les fédérations de fonctionnaires CGT, FO, FSU, CGC, UNSA ont remis aujourd'hui plus de 100 000 pétitions au ministère de la Fonction Publique pour réclamer à nouveau l'ouverture de négociations salariales.

Elles ont été reçues par le chef de cabinet du ministre à qui elles ont rappelé leur demande sans recevoir de réponse. Elles ne sauraient s'en satisfaire.

Il est urgent que le gouvernement entende les revendications portées par des organisations qui représentent plus de 80% des agents.

C'est pourquoi les fédérations CGT, FO, FSU, CGC, UNSA sont décidées à amplifier l'action et envisagent une nouvelle initiative dans la semaine du 5 au 9 février, portant sur les salaires, l'emploi public, les conditions de travail et les services publics.

Elles conviennent de se revoir le 17 janvier pour en arrêter la date et les modalités.

Paris, le 10 Janvier 2007



Montreuil, le 10 janvier 2007

## NOTE AUX ORGANISATIONS

Chères camarades,  
Chers camarades,

Vous trouverez, ci-joint, le communiqué de presse diffusé à l'issue de la nouvelle rencontre inter-syndicale de ce matin.

Au-delà du texte, quelques précisions utiles :

- Sur la pétition, la CGT, à elle seule, en avait collationné plus de 30 000.
- Sur l'action –**dont le principe est d'ores et déjà acté**-, la CGT a défendu le perspective d'un niveau incluant clairement la grève et de retenir la date du 8 février pour une convergence avec la journée nationale d'action unitaire des cheminots. Sur le premier aspect (la grève), la CGC a déjà fait connaître son accord explicite et FO son accord implicite. Davantage d'hésitations du côté de la FSU et, surtout, de l'UNSA. Sur le second, c'est cette fois-ci FO et la CGC qui avaient quelques réticences, privilégiant, pour leur part, le 6 février.

En tout état de cause, la CGT continuera de défendre ces 2 axes.

- C'est en prenant en compte les mobilisations qui existent déjà que les revendications ont explicitement été élargies à l'emploi public, aux conditions de travail et aux services publics. L'action nationale prévue dans la semaine du 5 au 9 février s'appuiera donc sur les mouvements en cours et devrait favoriser leur convergence.
- La prochaine rencontre unitaire du 17 janvier à 17 heures, au siège de la CGT, sera proposée également aux organisations CFDT, CFTC et solidaires. Mais, bien entendu, tout ceci dans la perspective décisionnelle de l'action et pas autre chose.

Merci de faire remonter de votre côté vos propres éléments d'analyse, contacts unitaires, perspectives d'action...

Fraternellement,

Jean-Marc CANON  
Secrétaire Général.

**Nous rééditons le cahier revendicatif concernant les D.I.R.  
à cette occasion, refaisons le point sur les  
décisions prises lors de la CE du 22 novembre.**

|   |   |
|---|---|
| Création d'un matériel syndical, par exemple la rédaction d'un modèle de communiqué de presse transposable localement en fonction des particularités des services   | A paraître dans une prochaine circulaire  |
| Organisation d'assemblées générales de personnel dans lesquelles doivent s'investir les membres de la CE fédérale   | A poursuivre  |
| La réédition du cahier revendicatif fédéral des DIR   | Dans cette circulaire   |
| La campagne sur les salaires de l'UGFF et la signature de la carte-pétition doivent dès maintenant être relayées et amplifiées.   | Tract téléchargeable sur le site et lien pour signer la pétition  |
| interpeller les élus et les politiques « républicains » sur leur conception du service public, comment ils voient sa mise en œuvre ? (il faut bien entendu ne pas oublier de rendre publiques les réponses à nos interpellations)   | A paraître dans une prochaine circulaire  |
| Travailler le lien en fédération et Unions fédérales autour des questions : quel espace CGT à partager entre les syndiqués transférés, dans les futures DDE, dans les implantations DIR du département concerné ? Comment créer les conditions des coopérations CGT Equipement, Services Publics, UGFF, UD, etc.... sur le plan local ? | Le contact pris avec la FD des services publics et la confédération va déboucher sur des 1ères réunions |
| Les grandes disparités, liées aux éclatements de services, la dispersion des personnels, la multiplication des donneurs d'ordre, les différences statutaires, les écarts de rémunération, etc.... exigent la création d'un cadrage national pour donner un minimum de garanties et permettre l'égalité de traitement.                   | Nous avons rencontré l'A.D.F. début décembre, à poursuivre  |



# REORGANISATION DES SERVICES CAHIER REVENDICATIF FEDERAL (notamment dans les D.I.R.)

## I – SYNTHÈSE DE LA SITUATION DANS LES D.I.R.

- 6.12.05 : décret portant consistance du réseau RN
- 16.03.06 : décret portant création et organisation des D.I.R.

### EMPLOI :

Le dimensionnement global est fixé à hauteur de 8510 emplois dont près de 65 % exploitation, environ 32 % techniques administratifs et près de 3 % O.P.A. Il apparaît un différentiel entre le dimensionnement établi par le préfigurateur et l'attribution. L'évaluation du préfigurateur est finalement minorée. Les départs en retraite ont-ils été évalués ? Les réseaux supplémentaires n'ont pas été pris en compte dans le dimensionnement. Le problème des postes aménagés n'est pas traité.

### MISSIONS :

Les priorités sont l'exploitation, la sécurité routière et l'information des usagers. La V.H. est prise en compte mais il y a une tendance à l'externalisation. L'entretien est considéré secondaire donc intervention du privé.

CIGT et tunnels : l'externalisation est envisagée.

SMO : il s'agit de la maîtrise d'ouvrage au sens strict où le pilotage est privilégié.

### ORGANISATION ET CONDITIONS DE TRAVAIL :

Elles sont mal définies. Quelques éléments importants apparaissent : patrouillage privilégié, travail posté (2x8, 3x8), tendance à étendre les organisations atypiques de travail, conduite à 1, astreintes mal définies, inadéquation entre responsabilités et statuts/rémunérations. Des organisations proposées sont adaptées au réseau autoroutier alors que ce dernier ne représente, par exemple, que 38 % dans la DIR Centre Est.

### REMUNERATIONS :

Les régimes indemnitaires ne sont pas traités.

Quelle prise en compte (conditions, moyens) des déplacements importants ?

L'impact de la mobilité ?

### ORGANISATION TERRITORIALE/IMMOBILIER :

Nous ne connaissons pas la carte générale des implantations.

La localisation des C.E.I. n'est pas encore finalisée.

Problème important : la pérennité des implantations (CEI, districts).

Il semble que sur environ 280 CEI, 75 sont à construire ou nécessitent d'importantes améliorations. Quel calendrier ? Quel programme ? 22 M. d'€ en 2006 ?

Il n'y a aucun chiffrage détaillé y compris pour les SIR, les Districts et les sièges.

A quoi correspondent précisément de tels chiffres :

2,2 M location et déménagement ?

2,0 M investissement ?

1,3 M câblage des sites ?

Pour un certain nombre de CEI il y a des circuits importants à traiter. Dans le cadre de la V.H., les points d'appui pour l'approvisionnement en sel ne sont souvent pas pensés.

### **FICHES DE POSTES**

Important déficit de concertation.

Imprécisions sur divers points :

- Localisation précise,
- Fonctions,
- L'unité d'affectation et résidence administrative,
- Moyens.

Problèmes :

- Adéquation entre missions et statut particulier (corps et grade).
- Organisation et conditions de travail non précisés,
- Conditions de rémunération non définies.

Mais la finalité de ces fiches va bien au-delà de la construction des D.I.R. à savoir la gestion ultérieure.

### **MUTUALISATIONS :**

Les mutualisations avec les DDE posent problème du fait de l'éloignement, cela est prévisible pour :

- L'assistance informatique de 1<sup>er</sup> niveau,
- La médecine de prévention,
- L'assistance sociale,
- Etc...

en raison de la variété et de la fréquence des sollicitations.

### **LA FORMATION :**

L'éloignement apparaît là aussi comme une difficulté conduisant à l'inégalité des chances pour une promotion sociale car l'accès à la formation pour tous risque fort de ne pas être assuré.

Qui pilotera le recrutement ?

### **DROITS SOCIAUX ET SYNDICAUX :**

Ce chapitre est très peu abordé et traité par les préfigurateurs.

Rien n'est défini sur les instances paritaires et sur les droits syndicaux.

Les organisations préfigurées appellent des moyens nouveaux qu'il est urgent de formaliser.

Les droits acquis doivent être reconnus et respectés : congé, temps de travail, temps partiel, social, formation.

### **Observations :**

L'organisation structurelle générale semble être assez homogène mais une certaine diversité apparaît au niveau des quelques éléments relatifs aux organisations de travail et des modes de gestion.

Les projets (organigramme, fiches de poste, implantations territoriales, organisations, garanties pour les personnels ...) sont incomplets ou imprécis.

La construction des D.I.R. n'a en aucun cas fait et ne fait toujours pas l'objet de négociations dans quelque domaine que ce soit.

En abordant les aspects de gestion, il faut croiser avec les modes LOLF.

La gestion par les compétences se situe dans le cadre d'une logique de contractualisation (notation, mutation, promotions, formation...). Il nous faut revenir à la notion de qualification.

## **II – PLAN REVENDICATIF**

La situation exige l'instauration d'un moratoire dans la mise en oeuvre des réformes, donc de la loi du 13 août 2004 tel que le définit la pétition fédérale.

### **EMPLOI**

- Assurer les recrutements statutaires à hauteur de l'ensemble des missions, en particulier de la viabilité hivernale (VH) et de l'Ingénierie Publique mais aussi du développement des niveaux de service,
- Opposition à l'emploi précaire (saisonnier, vacataire, .....),
- Opposition aux recrutements sous contrats PACTE mais ouverture de recrutements statutaires pour jeunes sans qualification ou en situation d'échec (scolaire...),
- Prise en compte des départs à la retraite et des réseaux supplémentaires pour le dimensionnement,
- Postes aménagés :
  - garantie dans les CEI, ou dans leur unité ou dans un service au plus proche avec accompagnement social ( y compris formation),
  - l'Agent doit avoir le choix ou non du reclassement,
  - maintien des revenus (y compris à partir des éléments de service fait).
- Ouverture immédiate de concours de recrutements dans les différents corps à hauteur des besoins d'emplois,
- Suivi des effectifs : les organisations syndicales représentatives doivent être associées à la connaissance et pouvoir intervenir sur la répartition et le mode de détermination.

### **MISSIONS**

- Opposition aux externalisations vers le secteur privé (entretien, VH, études travaux neufs, CIGT, tunnels, maîtrises d'œuvre...)
- L'entretien courant doit être assuré par nos services (curage, élagage, débroussaillage, signalisation verticale et horizontale, espaces verts...),
- Amélioration des niveaux de service pour répondre à l'attente des usagers et de la sécurité routière,
- Maintien des missions parcs,
- Maintien, reconquête et développement de l'ingénierie, du contrôle et de la recherche en partenariat avec le Réseau Scientifique et Technique (RST).

### **ORGANISATION, TEMPS ET CONDITIONS DE TRAVAIL**

- Ouverture immédiate de négociations,
- Besoin d'un cadrage national,
- Opposition à la généralisation des organisations atypiques de travail,
- Opposition à la systématisation du patrouillage,
- Opposition à la conduite à 1, (VH, patrouillage ....),
- CIGT : définir la chaîne de responsabilité,

- Attributions des responsabilités en adéquation avec les statuts et les rémunérations,
- Réformes statutaires urgentes au bénéfice de l'ensemble des agents notamment pour les corps AE et CEE des TPE, (33 000 AE et CEE),
- Conditions et moyens pour les déplacements importants (études, surveillance travaux...),
- Matériels nécessaires et adaptés,
- Astreinte : préciser (décision ou exécution) périodicité encadrée, refus des modes à la carte ou à la météo...
- Maintien du service actif pour les corps AE et CEE des TPE avec bonification de 25 % des années (1 trimestre supplémentaire par an pour départ anticipé).

#### ▪ **ORGANISATION TERRITORIALE**

- Carte générale et définitive des implantations,
- Exigence de la pérennité des implantations (C.E.I. , districts, service d'Infrastructure Routière,...)
- Exiger la rénovation ou la construction de tous les centres et autres implantations dans un délai maximum de 5 ans (échéance 2010),
- Chiffrage détaillé et programme des constructions,
- Etablissement de points d'approvisionnement à sel.

#### ▪ **FICHES DE POSTE**

Elles doivent faire l'objet d'une réelle concertation.

La fiche de poste doit préciser :

- L'intitulé du poste,
- La localisation géographique et la résidence administrative du poste,
- Le temps de trajet domicile-travail si cela a un impact par rapport au poste,
- Le type du poste : poste existant conservé, poste existant modifié, poste nouveau,
- La présentation générale de la situation du poste,
- Les missions afférentes au poste (adéquation avec le statut de l'Agent),
- Les compétences requises,
- Les ressources à mobiliser ou à acquérir,
- L'organisation du travail (notamment s'il y a une organisation spécifique) avec le régime indemnitaire afférant, c'est notamment nécessaire pour les postes en DIR,
- La (les) catégorie(s) et le(s) corps et/ou grade à qui est ouvert le poste,
- Le titulaire actuel du poste pour un poste existant,
- La personne à contacter pour obtenir les renseignements relatifs au poste,
- Le nombre de postes à pourvoir si dans une unité, plusieurs postes identiques sont proposés.

Les fiches de postes peuvent faire l'objet d'adaptation, pour tenir compte de certains éléments tel que temps partiel. Attention, ce dernier élément appelle la plus grande vigilance CGT. En effet, nous ne pouvons pas accepter que le temps partiel (ou une CPA) soit un critère d'exclusion pour les agents.

## ▪ REMUNERATIONS

- Revalorisations salariales indiciaires (Fonction Publique)
- Ouverture immédiate de négociations sur les régimes indemnitaires, (Equipe-ment)
- Maintien des rémunérations (pas de perte de pouvoir d'achat) sans dégressivité,
- Rémunération des déplacements (études, surveillance travaux...),
- Réformes statutaires urgentes au bénéfice de l'ensemble des agents, notamment pour les corps AE et CEE des TPE (33.000 AE et CEE) pour prise en compte de l'évolution des fonctions,
- Compensation de tous les frais induits par les réorganisations imposées (gardes d'enfants...).

## ▪ MOBILITE

- Rémunération dès le premier kilomètre supplémentaire par rapport à la situation antérieure,
- Pas de mobilité imposée,
- Exigence d'un nouveau décret négocié et revalorisé.

## ▪ RECRUTEMENT/FORMATION

- Mise en place d'une véritable politique de formation mise en œuvre sur le temps de travail et accessible à tous,
- Pas d'exigence du permis P.L. lors du recrutement des AE des TPE,
- Rémunération des frais induits par les actions de formation et par les concours.

## ▪ DROITS SYNDICAUX

- Une nouvelle géographie des implantations territoriales et de nouvelles organisations imposent des droits et des moyens nouveaux pour l'exercice de la vie syndicale,
- Pérennisation de la circulaire du 31.01.05 relative à l'extension de droits syndicaux dans le ministère au-delà du 31.12.08.
- Respect de la représentativité issue des élections 2004, 2005 et 2006,
- Mise en place d'organes paritaires ou de commissions sur la base de la représentativité établie,
- Moyens de déplacement (véhicule, ordres de mission avec remboursement rapide des frais, frais autoroute...),
- La mise à disposition immédiate pour chaque coordonnateur C.G.T. d'un véhicule et d'un local,
- Locaux syndicaux par organisation syndicale dans chaque implantation territoriale et équipés de la bureautique indispensable (téléphone, informatique intranet et internet, reprographie, Fax + salle de réunion),
- Moyens en fournitures et équipement de bureau, affranchissement postal,
- Délai des convocations, pour les déplacements, pour les préparations, pour les comptes rendus,
- Communication des documents (délais, transparence).

## ▪ INSTANCES PARITAIRES OU DE CONCERTATION – INSTANCES SOCIALES

Dans la période actuelle,

- CAP : plus que jamais, elles ont une importance majeure. L'administration tend à vouloir les contourner ou les dessaisir de leurs prérogatives. Ce sont les CAP locales ou nationales actuelles qui doivent être consultées.

Nous devons veiller :

- Au respect des règles de fonctionnement,
- Au respect des élus et de leur mandat,
- A défendre les moyens qui doivent être attribués,
- Au maintien de toutes les prérogatives.
- Dans l'avenir, des CAP par corps devront être instaurées dans chaque D.I.R pour les corps Entretien/Travaux/Exploitation (AE-CEE-CTRL),
- CLHS,
- CTP,
- CLAS,
- Commissions formation,
- Commission d'achat (matériels, vêtements ...),
- Services sociaux,
- Assistant(e) social(e),
- Médecine de prévention,
- animateur Sécurité Prévention (ASP).

## ▪ GESTION/MUTUALISATIONS

- Reconnaissance et respect des droits acquis : congés, temps de travail, temps partiel, social, syndical, formation....,
- Maintien des possibilités de déroulement de carrière sans mobilité géographique obligatoire.

Dans chaque district :

- Correspondant fonction personnel,
- Correspondant formation,
- Correspondant informatique,
- Correspondant hygiène, sécurité, conditions de travail,
- Maintien de circuits internes pour l'acheminement de courriers individuels en lien avec la gestion et avec les services sociaux ou instances sociales (mutuelle, ASCEE...).